



DÉCISION

N° : 2024-278

Exécutoire le : 20 DEC. 2024

Publiée / Notifiée le : 20 DEC. 2024

Visée le : 08 JAN. 2025

COMMANDE PUBLIQUE
Marché n°20-09/28
Réalisation d'une voie partagée (vélo + trottoir) entre la rue de la gare et le pont SNCF
sur la commune de Chindrieux
Avenant n° 1 relatif à la rémunération définitive PRO

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'un marché subséquent de l'accord-cadre 20.09,
Considérant la notification effectuée le 24/05/2023 à l'entreprise SARL Profil Etudes,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Le présent avenant n°1 valide la phase PRO et la détermination du forfait définitif de rémunération du MOE.

Cet avenant acte le forfait de rémunération définitive à 12 518.43 € HT.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise attributaire : SARL Profil Études

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, commande publique communal et gens du voyage
le 19/12/2024 15:29:33

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique communal et gens du voyage
Yves MERCIER



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2024-278 : Marché 20-09/28 - Réalisation d'une voie partagée (vélo + trottoir) entre la rue de la gare et le pont SNCF sur la commune de Chindrieux - Avenant n.1 relatif à la rémunération définitive PRO

Date de transmission de l'acte : 08/01/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 08/01/2025

Numéro de l'acte : dec871 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241219-dec871-AR

Date de décision : 19/12/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant